



Folkhälsomyndigheten
PUBLIC HEALTH AGENCY OF SWEDEN

Ebola et Marburg: Suivi du personnel humanitaire à son retour au pays

Guide – version 3



Ce titre peut téléchargé sur le site : www.folkhalsomyndigheten.se/publicerat-material. Une partie de nos titres peuvent aussi être commandés en version imprimée, voir nos [service client et conditions d'achat](#).

N'hésitez pas à citer les textes de l'Agence de la santé publique de Suède, mais n'oubliez pas d'indiquer la source. Les images, les photos et les illustrations sont protégées par le droit d'auteur. Cela signifie que vous devez obtenir l'autorisation de l'auteur pour les utiliser.

© Folkhälsomyndigheten, 7 octobre 2024

Numéro d'article : 24218-2

À propos de la publication

L'Agence de la santé publique de Suède a élaboré un guide pour appuyer la méthode de suivi du personnel humanitaire à son retour des pays où il y a une propagation des virus Ebola et Marburg. L'objectif est de fournir une recommandation nationale pour une gestion uniforme de ce groupe. Le guide s'adresse aux employeurs du personnel à son retour au pays, par exemple l'Agence suédoise de la protection civile et de la gestion de crises, la Croix-Rouge, les Médecins sans frontière suédois, ainsi que les services de santé et les médecins de prévention des maladies infectieuses. Le guide couvre la perspective de prévention des maladies infectieuses et il convient de l'intégrer dans le propre programme éventuel de l'employeur sur le suivi du personnel à son retour au pays.

Agence suédoise de la santé publique de Suède

Anette Richardson

Chef de service

Unité de préparation et de gestion des crises, Section de la protection des maladies infectieuses et de la sécurité sanitaire

Contents

Ebola et Marburg : Suivi du personnel humanitaire à son retour au pays	1
À propos de la publication	3
Contents.....	4
Contexte.....	5
Objectif	6
Suivi au retour au pays	7
Recommandations pour le suivi des personnes exposées au virus Ebola	8
Catégorie 1 – Faible exposition – Risque faible	8
Suivi des personnes après leur retour	8
Catégorie 2 – Exposition provisoire – Certain risque.....	8
Suivi des personnes à leur retour	8
Catégorie 3 – Exposition importante – Risque faible.....	9
Suivi des personnes à leur retour	9
Catégorie 4 – Exposition importante – Risque élevé.....	9
Suivi des personnes à leur retour	9
Généralités sur le suivi	11
Liens	12
Agence suédoise de la santé publique de Suède	12
Association des médecins de prévention des maladies infectieuses.....	12
ECDC	12
Public Health England	12
OMS.....	12

Contexte

Les maladies à virus Ebola et Marburg sont des zoonoses présentes en Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest. Les virus Ebola et Marburg sont des virus à ARN qui appartiennent à la famille des filovirus qui provoquent une fièvre hémorragique.

Les maladies touchent régulièrement des individus contaminés par des animaux, et il y a de temps en temps des flambées épidémiques importantes lorsque l'infection se transmet entre les humains. La plus grande épidémie d'Ebola jusqu'ici est survenue en Afrique de l'Ouest en 2014 lorsque des milliers de personnes sont tombées malades. Le Rwanda a été touché par la première propagation du virus Marburg du pays en septembre 2024.

La loi sur la protection des maladies infectieuses (2004:168) comporte des dispositions spécifiques pour les maladies à virus Ebola et Marburg, qui sont toutes les deux classifiées comme maladies de santé publique. Plus d'informations sur la loi sur la protection des maladies infectieuses et la classification des maladies sont disponibles sur le site internet de l'Agence de la santé publique de Suède [maladies à déclaration obligatoire](#).

Les fièvres hémorragiques telles que les maladies à virus Ebola et Marburg se transmettent par le contact direct avec le sang ou les autres liquides corporels des personnes malades. Les maladies ne sont pas contagieuses en cas de contact social avec des personnes asymptomatiques. Les deux maladies commencent habituellement avec une fièvre soudaine, des maux de tête, des douleurs musculaires, des douleurs à la gorge et une fatigue importante. Plus d'informations sont disponibles sur le site de l'Agence de la santé publique de Suède : [Informations sur la maladie à virus Ebola](#) et [Informations sur la maladie à virus Marburg \(en suédois\)](#).

Les personnes ayant travaillé dans les pays touchés par les virus Ebola ou Marburg peuvent avoir été exposées au risque de contamination, c'est pourquoi elles devraient bénéficier d'un suivi à leur retour. Dans la plupart des cas il est plus probable que les symptômes d'Ebola ou de Marburg soient une conséquence d'autres maladies telles que la malaria ou la grippe, c'est pourquoi les examens devraient être effectués dans une clinique des maladies infectieuses.

Objectif

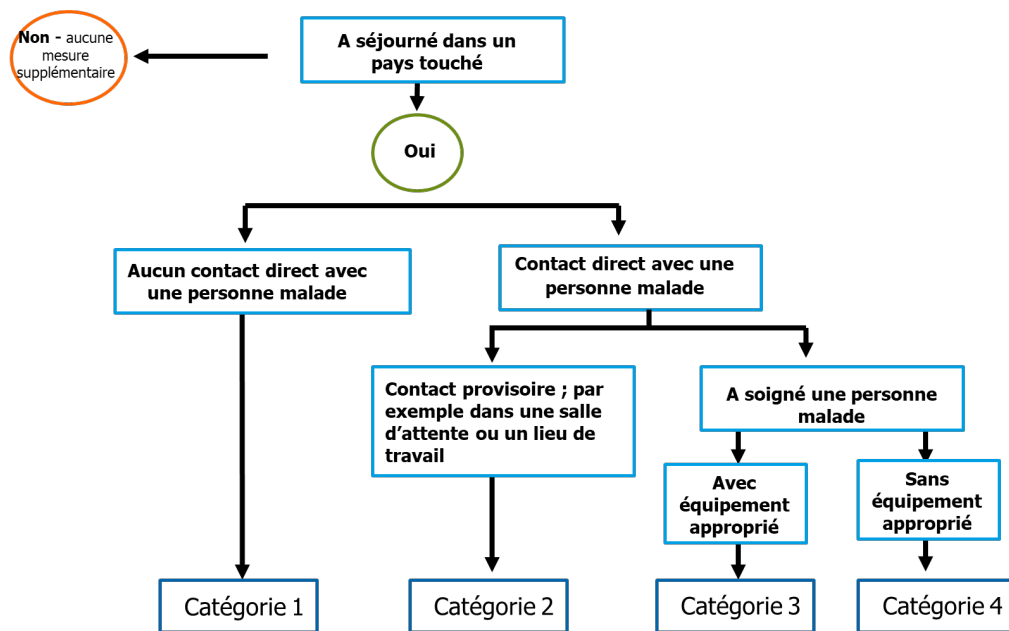
L'objectif de ce guide est de fournir une recommandation nationale pour le suivi du personnel humanitaire à leur retour des pays où il y a une propagation des virus Ebola ou Marburg.

Suivi au retour au pays

Pour les personnes qui peuvent avoir été exposées aux virus Ebola ou Marburg, mais qui n'ont pas encore développé de symptômes de maladie, une appréciation individuelle doit être effectuée du risque de transmission de l'infection à d'autres personnes, à partir de quatre catégories de risques. Ensuite l'appréciation sert de base pour le type de suivi de la personne, pour qu'en cas d'apparition éventuelle des signes cliniques, poser le diagnostic sans retard et ainsi réduire le risque de cas secondaires. La figure 1 décrit le schéma opérationnel pour la catégorisation des risques.

Lors de tous les contacts avec les services de santé, qu'il y ait une fièvre ou d'autres symptômes d'Ebola ou Marburg suspectés, il convient de consulter un médecin spécialiste en infections et un médecin de prévention des maladies infectieuses.

Figure 1 Catégorisation schématique des risques pour les personnes asymptomatiques avec une exposition possible ou confirmée aux virus Ebola ou Marburg



Recommandations pour le suivi des personnes exposées au virus Ebola

Catégorie 1 – Faible exposition – Risque faible

Personnel humanitaire y compris personnel de santé de retour de missions à l'étranger dans des pays où il y a une propagation des virus Ebola ou Marburg. La personne a séjourné dans un pays où il y a une propagation des virus Ebola ou Marburg mais n'a pas eu de contact direct avec une personne malade ou avec ses fluides corporels. Par exemple, sa mission était la formation d'autre personnel de soins, ou bien elle avait d'autres missions humanitaires de type administratif ou d'un autre type sans lien avec les soins.

Suivi des personnes après leur retour

- Contrôle de la température 2 fois/jour par la personne elle-même durant 21 jours après avoir quitté la zone de propagation de l'infection.
- Les personnes exposées peuvent contacter le médecin de prévention des maladies infectieuses si elles ont des questions générales.
- Contacter la clinique des maladies infectieuses par téléphone si la température dépasse 38° C.
- D'un point de vue de propagation de l'infection, la personne peut vivre et travailler comme d'habitude.

Catégorie 2 – Exposition provisoire – Certain risque

La personne a été en contact provisoire (< 1 mètre), sans équipement de protection adéquat, avec une personne diagnostiquée atteinte de la maladie à virus Ebola ou Marburg sans symptômes, par exemple à l'occasion d'un séjour dans une salle d'attente, dans le cadre d'un travail de réception, ou d'un séjour dans le même foyer, dans une salle de classe ou un lieu de travail.

Suivi des personnes à leur retour

- Contrôle de la température 2 fois/jour par la personne elle-même durant 21 jours après la dernière exposition.
- Les personnes exposées peuvent contacter le médecin de prévention des maladies infectieuses si elles ont des questions générales.
- Contacter la clinique des maladies infectieuses par téléphone si la température dépasse 38° C.
- D'un point de vue de propagation de l'infection, la personne peut vivre et travailler comme d'habitude.

Catégorie 3 – Exposition importante – Risque faible

La personne a soigné une personne atteinte du virus Ebola ou Marburg et/ou a été en contact (< 1 mètre) avec les fluides corporels de la personne. La personne a utilisé l'équipement de protection approprié. Aucun incident connu n'est survenu pouvant impliquer un risque de contamination.

Par exemple : Le personnel de soins dans les services de soins à fort isolement en Suède ou retour d'une mission à l'étranger d'un pays où il y a une propagation du virus Ebola ou Marburg.

Suivi des personnes à leur retour

- Contrôle de la température 2 fois/jour par la personne elle-même durant 21 jours après la dernière exposition.
- Informer quotidiennement le médecin de prévention des maladies infectieuses/médecin traitant de la température mesurée.
- Contacter la clinique des maladies infectieuses par téléphone si la température dépasse 38° C.
- D'un point de vue de propagation de l'infection, la personne peut vivre et travailler comme d'habitude.

Catégorie 4 – Exposition importante – Risque élevé

La personne a soigné une personne atteinte de la maladie à virus Ebola ou Marburg et/ou a été en contact (< 1 mètre) avec une personne atteinte de la maladie à virus Ebola ou Marburg, par exemple cette personne a toussé, vomi, saigné ou avait la diarrhée, sans que la personne soignante utilise l'équipement de protection approprié et/ou sans qu'un incident soit survenu. Les incidents sont par exemple une piqûre d'aiguille ou le fait que la personne ait reçu des éclaboussures de fluides corporels dans les muqueuses ou les yeux, ou qu'elle ait été en contact direct avec les fluides corporels/tissu d'une personne atteinte de la maladie à virus Ebola ou Marburg.

Suivi des personnes à leur retour

- Il convient de proposer aux personnes ayant été confrontées à un risque élevé une consultation chez un médecin dans une clinique des maladies infectieuses, et d'informer le médecin de prévention des maladies infectieuses.
- Évaluation individuelle par le médecin traitant, en concertation avec le médecin de prévention des maladies infectieuses.
- Contrôle de la température 2 fois/jour par la personne elle-même durant 21 jours après l'exposition.
- Le médecin de prévention des maladies infectieuses ou le médecin traitant doit être contacté quotidiennement et informé en continu des mesures de

température. En cas de fièvre (≥ 38 °C) ou d'autres symptômes - appeler immédiatement la clinique des maladies infectieuses.

- Des recommandations spécifiques s'appliquent aux cas d'exposition. En concertation avec le médecin de prévention des maladies infectieuses, le médecin responsable du patient donne des recommandations relatives au travail, aux contacts proches et aux déplacements.
 - Recommandations relatives au travail : Par exemple une modification des tâches professionnelles, le télétravail ou l'isolement.
 - Recommandations relatives aux contacts proches : Par exemple éviter différentes formes de contact social avec d'autres personnes durant la période d'observation.
 - Recommandations relatives aux déplacements : Par exemple ne pas utiliser les transports en commun ou ne pas faire de longs déplacements, plutôt rester dans la zone proche.

Cas suspects

En cas de symptômes qui impliquent des suspicions de fièvre hémorragique, des règles de conduite peuvent être imposées au patient (chapitre 4 article 2 de la loi sur la protection des maladies infectieuses). Les patients ayant des symptômes d'Ebola ou Marburg doivent immédiatement être pris en charge dans une clinique des maladies infectieuses pour être examinés, et des mesures de protection appropriées doivent être prises à cette occasion. Dans ce cas le patient a aussi l'obligation de consulter (Chapitre 3 article 1 de la loi sur la protection des maladies infectieuses).

L'isolement des patients ayant une suspicion d'infection ou une infection confirmée peut être envisagé conformément au chapitre 5 article 3 de la loi sur la protection des maladies infectieuses, après décision du médecin de prévention des maladies infectieuses, si leur comportement implique l'exposition d'autres personnes à un risque immédiat de contamination.

Mesures extraordinaires de lutte contre les maladies infectieuses

Concernant les maladies de santé publique, le médecin de prévention des maladies infectieuses peut décider la mise en place d'une quarantaine dans certaines circonstances (chapitre 3 article 9 de la loi sur la protection des maladies infectieuses). C'est le cas déjà si la personne peut avoir été exposée à l'infection, c'est-à-dire il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'un cas suspect avec des symptômes par exemple. La mise à disposition de places pour la quarantaine relève de la responsabilité des régions. Cette mesure peut par exemple s'appliquer à une personne asymptomatique qui est suspectée d'être contaminée ou d'avoir été exposée à la maladie, mais qui n'a pas développé de symptômes. Dans certaines circonstances la quarantaine peut aussi être mise en œuvre dans le logement personnel de la personne concernée.

Généralités sur le suivi

Le suivi du personnel humanitaire de retour au pays s'applique durant 21 jours après la dernière exposition. Il est important de planifier avec l'employeur, et si nécessaire avec le médecin de prévention des maladies infectieuses, la mission en Afrique centrale et Afrique de l'Est et de l'Ouest déjà avant le départ, ainsi que les règles applicables au retour en Suède. Il convient d'inclure dans cette planification la façon de réduire le risque d'autres infections à la fois durant la mission et après le retour en Suède.

Les autres mesures qu'il est possible de prendre au retour au pays pour réduire le risque de propagation de l'infection sont par exemple l'accès à ses propres toilettes en cas de fièvre pour éviter d'exposer les proches.

Les virus Ebola et Marburg ne sont pas contagieux avant l'apparition des symptômes de maladie. Une règle de base est qu'il n'y a pas de risque de contamination sans fièvre. Le suivi de la catégorie 1-3 se fait à domicile. En règle générale, le suivi de la catégorie 4 peut être effectué à domicile s'il est possible de respecter les recommandations données pour le suivi.

Une personne qui peut avoir été exposée au virus Ebola ou Marburg peut attraper une autre maladie durant la période d'observation de 21 jours, ce qui justifie le contact proche établi avec la clinique des maladies infectieuses et le médecin de prévention des maladies infectieuses dans la Région.

En cas de suspicion de fièvre hémorragique, des règles de conduite doivent être données au patient. Un isolement provisoire et la quarantaine sur décision du médecin de prévention des maladies infectieuses peuvent être envisagés.

En cas de suspicion d'infection au virus Ebola ou Marburg au retour, voir la fiche d'informations sur le virus Ebola de l'association des médecins de prévention des maladies infectieuses :

Informations pour les médecins : [Fiche d'informations sur le virus Ebola de l'association des médecins de prévention des maladies infectieuses \(en suédois\)](#)

Liens

Agence de la santé publique de Suède

[Informations sur la maladie à virus Ebola \(en suédois\)](#)

[Informations sur la maladie à virus Marburg \(en suédois\)](#)

Association des médecins de prévention des maladies infectieuses

Fiche d'informations et algorithme Evaluation et traitement des personnes exposées au virus Ebola

ECDC

Centre européen de prévention et de contrôle des maladies. Prévention des infections et mesures de contrôle de la maladie à virus Ebola. Gestion de la santé publique du personnel humanitaire de retour de zones touchées par le virus Ebola. 21 janvier 2015. Stockholm : ECDC; 2015

[Publication sur le virus Ebola pour le personnel humanitaire de retour au pays \(en anglais\)](#)

Public Health England

Directives. Maladie à virus Ebola : Informations pour le personnel humanitaire

[Publication sur le virus Ebola pour le personnel humanitaire \(en anglais\)](#)

OMS

Maladie à virus Ebola. Informations importantes.

[Informations sur le virus Ebola de l'Organisation mondiale de la santé](#)

Le guide fournit une recommandation nationale pour le suivi du personnel humanitaire à son retour des pays où il y a une propagation des virus Ebola et Marburg. Le guide s'adresse aux employeurs du personnel de retour au pays, par exemple l'Agence suédoise de la protection civile et de la gestion de crises, la Croix-Rouge, les Médecins sans frontière suédois, ainsi que les services de santé et les médecins de prévention des maladies infectieuses.

L'Agence de la santé publique de Suède est une autorité nationale qui œuvre pour une meilleure santé publique. Cette mission se fait par l'élaboration et le soutien au travail effectué dans la société pour promouvoir la santé, prévenir les problèmes de santé et protéger des menaces sanitaires. Notre vision est une santé publique qui renforce l'évolution de la société



Folkhälsomyndigheten
PUBLIC HEALTH AGENCY OF SWEDEN

Solna Nobels väg 18, 171 82 Solna. **Östersund** Campusvägen 20. Box 505, 831 26 Östersund.

www.folkhalsomyndigheten.se